

Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2023

Présences :

Membres de la CLDR : 12 présents et 5 excusés (voir la liste en annexe)

Conseil communal : André Robinet et Alain Wilemme

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Marjorie Lequeux, architecte ; Mary Genatsy, auteure de programme

ODJ :

- 1) Présentation et relecture des fiches-projets prioritaires

L'objectif de la réunion de ce soir est de compléter et d'approuver les fiches jugées comme étant prioritaires.

Pour la présentation de chaque fiche, les documents seront distribués, présentés et suivi par une session de questions-réponses.

Fiches matérielles

Création d'une salle polyvalente à la salle de la mairie à Bohan

Marjorie Lequeux, architecte du bureau Impact, présente l'esquisse du projet de salle polyvalente à la salle de la Mairie à Bohan. Les plans sont joints à ce compte-rendu.

Solution concrète : créer un espace dédié au public, qui pourra être utilisé de manière polyvalente (salle des fêtes, salle culturelle, sportive et associative).

La situation existante est reprise en pointillés rouges sur les plans. Le bâtiment actuel sera démoli afin de rebâtir hors de la zone d'aléa d'inondation.

L'espace extérieur multisport est en cours avec des subventions infrasport.

L'ancien hangar à tabac sera aménagé comme un espace de pique-nique ouvert à la population et aux publics touristiques.

Estimation budgétaire : ~ 3.200.000 €

Questions et remarques :

- *L'aménagement du hangar n'est pas repris dans l'estimatif, que devient-il ?*
L'idée est de faire un aménagement simple, sans changer son architecture.
Il y a un intérêt pour la globalité du projet de l'intégrer dans le budget.
- L'évacuation des déchets de la démolition du bâtiment est intégrée dans le budget.
- La hauteur sous corniche de la salle principale est de 5,42 mètres.
Il a été décidé de retirer la petite salle à l'étage surplombant la salle du rez-de-chaussée afin de garantir une plus grande polyvalence. Par contre, la salle de réunion de l'étage sera conservée et la réserve sera déplacée afin de garder une vue vers la salle en bas.

- Prévoir des parkings vélo près du parking PMR.
- Le rangement extérieur est prévu pour le matériel de la terrasse.
- La cuisine sera professionnelle. Ses proportions sont de 8,47m x5,78m, elles permettront de nourrir les 200 personnes assises.
- Volonté d'ajouter un vestiaire et des douches en cas d'évènements sportifs (exemples : marches, VTT, écoles). Un espace pourrait être ajouté en agrandissant l'espace prévu pour les sanitaires. *Exemple intéressant au complexe sportif de Bertrix : une entrée intérieure et une entrée extérieure pour les sports natures.*
- Au niveau de l'estimation des équipements (cuisines, etc) ; tout ce qui est attaché au bâtiment est intégré au budget.
- Le système de chauffage sera à déterminer au stade avant-projet.
Il manque cependant un espace prévu pour un local technique sur les plans.

Diversification de l'usage des bâtiments religieux – les églises comme lieux de rassemblement

Marjorie Lequeux, architecte du bureau Impact, présente l'esquisse de l'aménagement de l'église de Bagimont. Le document en pièce jointe reprend les possibles dispositions et la polyvalence du bâtiment.

L'entrée se fait grâce à un sas, permettant un espace thermique et un local pour un vestiaire et des sanitaires. L'étage de ce sas est aménagé en balcon/espace pour orchestre et est accessible grâce à un escalier.

L'aménagement ne touche pas au chœur (aspect culturel intact). Cependant, la sacristie sera combinée avec une petite kitchenette. Cette organisation sera à être précisée avec la Paroisse.

L'étage comprend une petite salle de réunion au-dessus de la sacristie et un local technique au-dessus de la réserve.

Estimation budgétaire : ~ 326.000 €

Questions ?

- Dans l'estimatif est repris la dépose des sols. Est-il prévu d'arracher le sol de l'église ?
La réflexion des architectes était de prévoir ce poste par sécurité, pour tout travail d'égouttage. L'idée est de déposer le sol de la nef et puis de réintégrer, afin de conserver son aspect. Les membres sont plutôt contre cette proposition et souhaitent qu'une autre piste de travail soit réfléchi afin d'éviter de dénaturer le sol de l'église.
La partie bar doit être reliée à l'eau. Les évacuations pourraient par exemple s'écouler grâce à des percées dans les murs ou encore en minimisant l'impact sur les sols (passage le long de l'escalier du chœur) ? Ces solutions vont être analysées.
- Rappel que la volonté des citoyens n'était pas d'avoir de cuisine professionnelle. Uniquement de quoi préparer à manger pour les rassemblements villageois.
- Les techniques spéciales sont à estimer lors de l'avant-projet. Cela va faire augmenter le coût global.
- Les membres ne voient pas l'intérêt d'utiliser l'étage du sas et soulignent l'impact visuel de l'escalier dans l'espace. Ce balcon permettait d'utiliser l'espace perdu et d'ajouter à la polyvalence de l'église.
- Une réserve est prévue à la place de la chaufferie actuelle, qui serait déplacée à l'étage. Cet aménagement est cependant à vérifier et à sonder.

Création d'un espace dédié à la pratique médicale à Vresse-sur-Semois

Constats : des besoins importants sont ressortis lors des consultations concernant le vieillissement de la population, l'accessibilité des soins de santé sur la commune, et le vieillissement des médecins en place.

Plusieurs solutions avaient été envisagées, dont la création ou encore la collaboration avec une maison médicale. Certaines démarches ont été entreprises suite à la publication d'une mesure de la PAC (appel à projets d'aide à la création de maisons médicales). Dans ce cadre, Mme Maroit a pris contact avec la maison médicale de Bièvre, afin de constituer un possible partenariat.

Ces échanges n'ont pas abouti : la problématique médicale n'est pas uniquement communale, les équipes de la maison médicale de Bièvre considèrent être trop juste que pour supporter une structure supplémentaire à Vresse.

Suite à cette rencontre, Mme Maroit et l'ADL ont cependant pris contact avec « Santé Ardenne », un organisme qui promeut la santé en milieu rural aux cadres médicaux. Des échanges sont actuellement en cours.

Solution concrète pour le PCDR : aménagement d'un local à l'espace Cognaut destiné à accueillir une équipe médicale à Vresse-sur-Semois. Cet espace est déjà utilisé par un psychologue de la maison médicale de Bièvre une fois par semaine. L'intérêt est de le rendre accessible et de l'utiliser davantage pour la pratique médicale.

Remarques et questions ?

- Un des besoins du territoire est de trouver au moins un médecin itinérant. La fiche-projet prévoit l'achat d'un véhicule afin d'ouvrir la possibilité d'un moyen de déplacement vers les patients.
- La kinésithérapeute Adeline Brees (cabinet Physic'Alle) recherche un médecin avec qui partager son cabinet. Il y aurait une possibilité de faire un cabinet de médecin dans cet espace-là. Il serait intéressant que la Commune prenne contact avec elle.

Problématique :

- Une problématique complexe est d'amener le médecin au patient ou le patient au médecin.
- La rareté des médecins en milieu rural est également liée à la complication d'amener les conjoints (opportunité professionnelle, changement de vie, etc).
- La recherche de solution en transfrontalier n'est peut-être pas si pertinente. En effet, la situation est identique de l'autre côté de la frontière.
- Le Conseil des médecins préconise de conserver sa pratique médicale dans ses locaux. Cela entrave l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à des soins (surtout en milieu rural).

Cette fiche matérielle est complémentaire à la fiche immatérielle d'amélioration des soins de santé en milieu rural, qui a pour objectif de créer un groupe de réflexion sur le bien-être médical des habitants. L'accessibilité médicale est l'une des priorités de ce PCDR.

Développement des énergies alternatives

Constat : l'autonomie énergétique et la poursuite d'actions en faveur de l'énergie est un enjeu important dans le climat actuel.

Le projet consiste à développer des solutions innovantes de production d'énergies alternatives et renouvelables sur le territoire communal. Plusieurs types de solutions sont ressortis lors des échanges sur le sujet. Il est nécessaire de les préciser si elles se retrouvent dans le lot 1.

1. Valorisation hydraulique :

Un prototype du poumon d'Archimède était prévu sur la Semois à l'arrière de l'administration communale. Ce projet est en attente actuellement, suite au décès d'un des concepteurs.

Il s'agit d'un prototype d'un kW. Ce projet expérimental se voulait innovant au moment de son lancement, et était prévu pour une période d'un an.

→ Ce type de solution énergétique est trop compliqué à mettre en œuvre. Il a été décidé de l'enlever du programme.

2. Installation panneaux photovoltaïque :

Dans le cadre de l'appel à projet POLLEC, il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'administration communale. Une analyse supplémentaire est en cours afin d'identifier d'autres bâtiments qui pourraient être pertinent pour cette solution. Il est décidé d'inclure ces localisations dans la fiche-projet.

→ La Commune fait passer les infos suivantes à l'auteur afin qu'elle actualise la fiche-projet : la liste des bâtiments en réflexion et des écoles communales, ainsi que l'orientation et la surface de toit de ceux-ci.

3. Valorisation des déchets verts :

Deux localisations sont ressorties comme intéressante pour l'installation d'un projet de chaudière biomasse : au presbytère de Alle (reprenant l'église, l'école et le presbytère) et à l'espace Cognaut à Vresse (reprenant l'administration communale, la Glycine, la bibliothèque, le CPAS et le centre d'interprétation d'art).

Pour que le projet se retrouve en lot 1, il doit être beaucoup plus détaillé, avec une étude de faisabilité. Il a été décidé de descendre ce projet en lot 2, afin de prendre le temps de faire les étapes d'études préalables dans l'ordre.

Pour information, la commune a déjà un accord de l'évêché pour la localisation à Alle.

4. Eoliennes :

Des projets d'éoliennes ont déjà été lancé sur le territoire communal, mais ceux-ci n'ont pas aboutis pour plusieurs raisons :

- Cadastre des vents peu ou pas favorable.
- Zone de survole de basse altitude, avec la présence de l'aérodrome et du terrain d'aviation à Orchimont.
- Impact important sur la faune.

Décisions concernant la fiche sur le développement des énergies alternatives :

- ⇒ Ecarter les solutions de la valorisation hydraulique et des éoliennes du programme.
- ⇒ Conserver une fiche relative aux panneaux photovoltaïques en lot 1, avec une précision des bâtiments concernés.
- ⇒ Faire passer le projet de valorisation des déchets verts en lot 2.

Pour information, un technicien POLLEC est en cours de recrutement. Personne n'a postulé au jour d'aujourd'hui.

Fiches immatérielles

Création d'une réserve de terrains communaux pour l'installation de jeunes

Constats : population âgée, départ des jeunes adultes dans l'entrée dans la vie active et difficultés d'accès au logement.

Solution concrète pour élargir l'offre de terrains à bâtir sur le territoire : transformer des terrains communaux en zones d'habitat.



Plusieurs phases :

1. Dresser l'inventaire des possibilités. Les premières pistes émises sont la ZACC de Chairière (dont une partie des zones sont investis par promoteur privé) et des terrains à Hérisson.
2. Etablir les procédures urbanistiques : révision au plan de secteur, permis d'urbanisation, etc.
3. Viabiliser les terrains et les équiper, dans certains cas.
4. Mettre à disposition des terrains sous conditions.
Les conditions évoquées sont : favoriser les jeunes (limite à préciser) / favoriser les permanents par rapport aux seconds résidents (habitation principale).
Inspiration : Commune de Léglise pour règlement et cadre.

Création d'un règlement communal relatif aux hébergements touristiques

Enjeu transversal : équilibre entre les habitants permanents, les résidents secondaires et les touristes.

Constat : nombre de logements touristiques en augmentation

Solution concrète : réguler le nombre de gîtes à l'aide d'un règlement communal. Ce règlement sera détaillé lors de la mise en œuvre de la fiche-projet.

Exemples de règlements existants :

- La-Roche-en-Ardenne : moratoire sur la construction et la réaffectation de biens immobiliers en hébergements touristiques
- Durbuy : règlement de police sur les hébergements touristiques à appliquer en fonction de plusieurs critères (50 % par village, domiciliation du propriétaire, etc.)
- Houffalize : règlemente les taxes aux secondes résidences, favorise les installations permanentes.

Pour information, le « décret Borsus » a été mis en place dans les communes wallonnes et soumet à un permis d'urbanisme la création de gîtes. Cela permet la régulation d'un aspect important de la qualité de vie des habitants.

Mise en place d'un réseau de l'emploi

Constats : l'offre et la demande d'emploi ne se rencontrent pas toujours. Il est donc important d'informer les habitants sur les offres existantes, de centraliser les nouvelles offres et de former les habitants.

Solution concrète : créer des liens entre les offres et les demandeurs d'emploi, centraliser les informations afin de pouvoir les diffuser.

Exemple concret d'action de réseautage :

- Organiser un « Job Day » en collaboration avec l'ADL et le Forem. Il s'agit d'un évènement où les recruteurs viennent mettre en évidence des besoins liés aux différents secteurs afin de favoriser le recrutement.

Ajout dans les partenaires : Maison de l'emploi à Gedinne.

Mise en place de mesures de renforcement pour l'accessibilité aux commerces

Constats : nombreux commerces sur le territoire communal, certains villages dépourvus, difficultés d'accès notamment pour la population vieillissante.

Solution concrète : renforcer l'accessibilité des commerces existants et des produits de première nécessité.

Plusieurs manières d'atteindre cet objectif :

- Élargir les zones desservies par le bus communal (1x par semaine) aux villages de Chairière, Laforêt et Vresse-sur-Semois
- Mettre en place des distributeurs (comme à Vresse)
- Créer un Groupement d'Achats en Commun (GAC), ou intégrer celui qui existe sur Petit-Fays.

Remarques :

- Le bus communal actuel passe par les villages de Sugny, Pussemange et Bagimont, et se rend à Bohan. Il peut être intéressant d'amener les gens à Bohan **et** à Alle, deux pôles centraux de la commune.

- Le remplissage du distributeur à Vresse n'est pas très assidu. Il ne s'agit pas que d'avoir un distributeur installé, il est nécessaire de créer un partenariat avec un ou des producteurs qui le remplissent.

Pour information, le TEC a décidé d'instaurer des lignes supplémentaires durant la période touristique (des bus toutes les 2h vers Bohan). Des fréquences supplémentaires seront également ajoutées venant de Beauraing et Gedinne vers la vallée de la Semois.

Maintien des services de secours

Constats : isolement du territoire, difficultés d'accès aux services de secours dans plusieurs villages, disparition progressive des services. L'idée était de développer une solution de mobilité d'urgence efficace.

La **problématique** est que la fiche comprend très peu de contenu. Les propositions qui avaient été amenées sont écartées (impossibilité ou en cours).

L'intérêt de la CLDR n'est pas forcément de conserver cette fiche dans le cadre du PCDR, mais de souligner son importance pour la qualité de vie au sein de la commune. Le maintien de ces services a été apporté à chaque étape de la consultation, et il est primordial que cet enjeu reste dans l'intérêt communal.

Pour information, le réseau Astrid va être renforcé avec l'installation de la prison en 2028. Des communications sont en cours avec la Police.

Modification :

- ⇒ De par les actions déjà mises en place (contacts Police, maintien des pompiers, etc.), il a été décidé que cette fiche passe en lot 0. Cela implique le fait que la Commune reste attentive à de futurs appels à projets ou autres.

Amélioration des soins de santé en milieu rural

Constats : peu d'offre médicale sur la commune, une population vieillissante et peu mobile, la délocalisation de l'hôpital vers Houdemont. Tous ces phénomènes rendent l'accessibilité aux soins de santé compliquée.

Solution concrète : création d'un groupe de travail regroupant des citoyens et des experts du milieu médical afin d'améliorer les soins de santé et leur accès sur le territoire communal. Cette solution est plus basée sur les ressources humaines disponibles et non financières (en complémentarité avec la fiche matérielle n°3).

Investigation de plusieurs thématiques, soulignées par la CLDR : l'organisation du poste médical de garde, de services de déplacement, de soignants à domicile, la création de partenariats transcommunaux, ...

Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité

Constats : l'environnement naturel et le cadre de vie sont de qualité, avec la présence de la Semois et de vastes massifs forestiers. L'importance de préserver cet environnement de qualité a été souvent souligné.

Solution concrète : mettre en place des actions en faveur de la faune (ex : panneaux de sensibilisation, ruches, nichoirs) et de la flore (ex : plantes indigènes et vivaces, entretien des berges, verdurisation des cimetières, création d'un jardin partagé, de bocages et de haies vives, conservation des zones humides).

D'autres idées ?

- Réflexion sur la problématique des rats-laveurs : service existant au niveau de la RW (cellule invasifs). Les agents DNF du territoire essayent de mettre à disposition des pièges et des indications, mais ils ressentent un manque de soutien venant de cette cellule.
 - o Les actions à mettre en œuvre sont principalement à instaurer au niveau privé. Il serait donc nécessaire de sensibiliser les habitants. Mr Theret souligne que c'est prévu via le bulletin communal et le panneau affichage de la Commune.

- La même réflexion peut être faite pour les bernaches du Canada (elles sont également classées comme espèces invasives).

Remarque :

- Il serait peut-être judicieux que la commune s'inscrive dans un PCDN (Programme Communal de la Nature). Cette mouture n'existe plus, mais a été fusionnée avec le plan Maya et le plan Fauchage tardif, afin de créer une subvention au niveau régionale : appel à projets BiodiverCité. Dans ce cadre, la commune peut rentrer des projets nature à hauteur de 12.000 € chaque année.

Mise en œuvre d'actions permettant l'entretien, la valorisation et la réparation du petit patrimoine

Constats : présence d'éléments du petit patrimoine de qualité, avec un inventaire (reprenant plus ou moins 1000 éléments) réalisé par les habitants. Le patrimoine est perçu comme peu mis en valeur et donc peu fréquenté.

Solution concrète : entretenir, réparer ou rénover une série de 8 des éléments repris dans l'inventaire, qui ont jugés prioritaires.

La fiche-projet a été rédigé avec l'aide d'un document envoyé par Mme Mauricette Radelet. Ce document reprend les biens à rénover et à surveiller. Les projets repris dans cette fiche-projet sont les huit éléments prioritaires.

Remarque : ces huit biens ne se situent pas tous sur le domaine public. Il est préférable d'étendre la liste reprise dans la fiche-projet aux éléments de vigilance. Les membres souhaitent intégrer le volet de sensibilisation des propriétaires privés à la fiche-projet (explication des démarches possibles et subsides existants).

Mr Theret s'occupe de vérifier la liste des éléments remise par Mme Lallement afin d'identifier les biens sur site public et ceux dont la rénovation a été réalisée depuis la rédaction du document.

- ⇒ La fiche-projet sera donc revue en conséquence.

Divers

Mr Theret partage une information supplémentaire aux membres : la Commune a reçu les documents signés (subsides Infrasport) concernant les projets de plaines multisports situées à Bohan et Sugny.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 10 octobre 2023

Présences :

DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SEVRAIN	Jean-François
THERET	Yves-Marie

Excusés :

ALLARD	Arnaud
DE WOLF	Monique
DURUISSEAU	David
PONCELET	Mimie
SOENEN	Véronique